

AIRES DE SERVICE ET D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS



*Guide des aides et subventions accordées
aux communes et aux EPCI
pour la création, la rénovation ou la mise
aux normes des aires de camping-cars*

SOMMAIRE

3

4

6

Aides et subventions accordées aux communes et EPCI par région et département

53

54

Présentation du Comité de liaison du camping-car

Réunissant des experts du développement touristique et de la législation, le CLC a pour vocation d'aider les communes et les EPCI à mieux accueillir les touristes voyageant en camping-cars et vans aménagés. En effet, ces visiteurs sont une aubaine financière pour les territoires : ils dépensent en moyenne près de 40€ par jour, en dehors du carburant. De plus, les camping-caristes voyagent quelle que soit la saison, ne limitant pas leurs visites et leurs dépenses à la seule période touristique. Ainsi, bien penser le stationnement des camping-cars et vans dans une commune présente de nombreux avantages. Le CLC accompagne les communes et EPCI dans la rédaction des arrêtés réglementant le stationnement des camping-cars et autre véhicules de loisirs et leur indique les aides et subventions auxquelles ils sont éligibles pour créer, aménager, rénover ou mettre aux normes les aires de services et de stationnement de camping-cars sur leur territoire. Il répond à vos questions et vous donne des conseils pour mettre en œuvre votre projet dans les meilleures conditions.



Brochure UNI-VDL et CLC
Directeur de la publication :
Pierre Rousseau

Comité de rédaction :
Christel Durantin
RÉALISATION
Christel Durantin

Toute reproduction est interdite
sauf autorisation de l'éditeur.

DERNIÈRE MISE À JOUR
Septembre 2023

Contactez les experts du CLC :
01 43 37 86 61
contact@univdl.fr

www.univdl.com/le-comite-de-liaison-du-camping-car/

CARTE INTERACTIVE DES RÉGIONS



▶ Cliquez sur votre région pour atteindre directement la page des aides accordées par votre conseil régional (pour les aides du conseil départemental, voir page suivante).

AIDE DÉPARTEMENTALE

03 Allier

AIRE DE STATIONNEMENT POUR CAMPING-CARS

- Implantation à proximité d'un minimum de services indispensables (pain, épicerie, etc.) ou de structures touristiques déjà existantes (camping, ensemble de gîtes, centre équestre, etc.)
- Site comprenant une plate-forme technique avec des bornes assurant la distribution de l'électricité et de l'eau potable, la vidange des eaux usées, etc., complété d'un espace de stationnement paysagé, avec des emplacements bien délimités d'au minimum 5 m x 8 m. Présence d'un point déchets.

N'est pas éligible l'achat du bâti ou du terrain.

Bénéficiaires

Les communes de l'Allier qualifiées de rurales au sens de l'article D.3334-8-1 du CGCT

Montant

Taux : maximum 30 % du montant HT des travaux subventionnés. Plancher de dépense en fonction du nombre d'habitants et de la précarité de la commune

Contact

Maryline PROTAT
04 70 34 16 17
protat.m@allier.fr

Émilie CHERASSE
04 70 34 15 23
cherasse.e@allier.fr

Lien

[Financer vos projets - Conseil Départemental de l'Allier](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

07 Ardèche

ATOUT RURALITÉ COMMUNES

Toutes dépenses liées à l'acquisition (foncier et bâtiments) et à la réalisation de travaux à l'exclusion des frais annexes (études préalables, frais d'ingénierie, frais de notaire) et des réseaux secs (fibre, téléphone, électricité).

Bénéficiaires

Toutes les communes ardéchoises et syndicats portant des projets d'investissement allant dans l'intérêt d'une ou plusieurs communes ardéchoises

Montant

Deux projets déposés maximum par commune et par an
Montant plancher travaux : 3 000 € HT par projet
Taux d'aide : 40 % maximum avec un plafond de subvention de 20 000 € par commune

Contact

Plan Atout ruralité 04 75 66 75 60
atourruralite07@ardeche.fr 04 75 66 77 36

Lien

[ATOUT RURALITE Communes](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

38 Isère

AIDES AU TOURISME - DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Dans les contrats de montagne (couvrant les 5 massifs isérois), aide aux opérations d'investissement en maîtrise d'ouvrage publique ayant un impact significatif sur le développement ou le renforcement de l'activité touristique. Les aires de camping-cars sont éligibles à ce dispositif.

Les communes non éligibles à ce dispositif (communes de plaine) peuvent bénéficier de la dotation territoriale : les Maisons du Département ont chacune des règlements propres, et qui évoluent régulièrement. Il convient de consulter celle dont dépend la commune.

Bénéficiaires

Communes des massifs isérois pour les contrats de montagne. Communes de plaine pour la dotation territoriale

Montant

Contrat de montagne : taux de subvention de 30 % avec un plafond de 200 000 €
Dotation territoriale : variable selon les maisons du département

Contact

Communes de montagne : 04 76 00 36 51
valerie.quenard@isere.fr
Communes de plaine : <https://www.isere.fr/maisons-du-departement>

Lien

[Aides au tourisme - Département de l'Isère](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

42 Loire

DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DES PROJETS MUNICIPAUX ET INTERCOMMUNAUX

Il n'existe pas d'aide ciblée pour la création, la rénovation ou la mise aux normes des aires de service et d'accueil des camping-cars, mais les communes et collectivités territoriales peuvent faire des demandes globales d'aides (contrat négocié ou enveloppe territoriale) dans laquelle figure le projet de rénovation ou d'aménagement d'une aire. Chaque demande est étudiée et l'aide est accordée en fonction de sa pertinence.

Bénéficiaires

Communes, EPCI, collectivités territoriales du département de la Loire

Montant

Non précisé

Contact

Pascal RUEL
Pôle Attractivité, Animation territoriale et Enseignement
04 77 59 96 97
pascal.ruel@loire.fr

Lien

[Dispositifs de financement des projets municipaux et intercommunaux](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

43 Haute-Loire

FIT 43 / CAP 43 COMMUNES

Les communes ayant un projet touristique peuvent faire une demande de Fonds d'Intervention Touristique (FIT 43). Les projets d'aires de camping-cars peuvent être, sous certaines conditions, éligibles à ce fonds.

Les communes ont aussi la possibilité de solliciter le dispositif Coopération et Ambition Partagée (CAP 43) Communes, qui permet de subventionner les projets de réaménagement de bourg.

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités du département de la Haute-Loire

Montant

FIT 43 : 20 % des dépenses d'investissement, plafond de 100 000 € de subvention
CAP 43 : montant non précisé

Contact

Anne ARNAUD
Direction de l'attractivité
et du développement des
territoires (DADT)
04 43 07 11 47
anne.arnaud@hauteloire.fr

Liens

[Fonds d'Intervention Touristique
Coopération et Ambition Partagée 43](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

63 Puy-de-Dôme

CRÉATION D'AIRES DE CAMPING-CARS

Accompagner la création ou l'extension d'aires de camping-cars (aires de services de base ou plus élaborées) pour faciliter les vidanges et le ravitaillement en eau et électricité (stationnement et traitement paysager, bornes de vidange, alimentation en eau et électricité, signalétique). Cette aide a été étendue à tout le département.

Bénéficiaires

Maîtres d'ouvrage publics du département du Puy-de-Dôme

Montant

Taux maximum de subvention : 30 %
Dépense subventionnable plafonnée à 50 000 € HT soit
montant maximum de subvention de 15 000 €
Un dossier par commune tous les 5 ans

Contact

Nadine Maleysson
Projets Territoires et Pleine
Nature
04 73 42 71 49
nadine.maleysson@puy-de-
dome.fr

Lien

[Création d'aires de camping-cars](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

74 Haute-Savoie

DEMANDE DE SUBVENTION

La commune ou l'EPCI qui souhaite porter un projet de création ou rénovation d'aire de services ou d'accueil de camping-cars peut faire une demande argumentée auprès du président du conseil départemental de la Haute-Savoie, elle sera étudiée et financée si elle est considérée comme solide et pertinente dans l'aménagement du territoire.

Bénéficiaires

Communes ou EPCI du département de la Haute-Savoie

Montant

Non précisé

Contact

Fanny DEPERRAZ
Développement Touristique
04 50 33 21 63
fanny.deperraz@
hautesavoie.fr

Lien

[Aides et subventions](#)

AIDE RÉGIONALE

Tous les départements

CONTRAT RÉGION

Le Contrat Région permet d'accompagner les projets des collectivités qui souhaitent développer leur attractivité, en soutenant les projets ayant un rayonnement au-delà du périmètre communal.

Cette aide est réservée aux projets d'investissement (opérations inscrites en section d'investissement du budget du maître d'ouvrage). Les dépenses de fonctionnement ne peuvent être prises en charge.

Bénéficiaires

Communes et leurs groupements (EPCI notamment) des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Montant

Montant minimal de la dépense subventionnable :
100 000 € HT
Taux de subvention : au maximum 40 % de la dépense
Subvention régionale minimale : 40 000 €

Contact

Direction de
l'Aménagement du
Territoire et de la Montagne
04 26 73 40 40
ambitionregion@
auvergnerhonealpes.fr

Lien

[Contrat Région](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

21 Côte-d'Or

CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET VALORISATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES DE CÔTE-D'OR

Aménagement d'aires de services pour camping-cars, propriétés de collectivités, internes ou externes à un camping. Dépenses subventionnables : travaux d'infrastructure, aménagement paysager, acquisition et installation de bornes multiservices, frais de raccordement aux réseaux, aménagement d'un point de vidange des eaux usées et point d'eau potable, aménagement d'un espace de récupération et de tri des déchets.

Bénéficiaires

Collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales (hors Dijon Métropole)
Offices de tourisme (hors Dijon Métropole)

Montant

Plafond de dépense éligible : 25 000 € HT
Taux : 40 %
Subvention plafonnée à 10 000 €

Contact

Service des Politiques de Développement Territorial
03 80 63 30 90
dgsd.padt.daep1.spdt@cotedor.fr

Lien

[Création, aménagement et valorisation touristique des territoires de Côte-d'Or](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

70 Haute-Saône

AIDE À L'HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

Opérations éligibles : création d'aires de service et de stationnement pour camping-cars.

Les dépenses pour l'acquisition de terrains et de bâtiments, les travaux d'entretien et de renouvellement sont exclues de cette aide.

Financement alternatif département / région.

Bénéficiaires

Collectivités territoriales du département de la Haute-Saône

Montant

Minimum de dépense subventionnable : 30 000 €
Subvention égale à 20 % maximum de l'assiette éligible hors taxes avec un plafond de subvention fixé à 15 000 €

Contact

Service de l'Attractivité Territoriale
03 84 95 77 15

Lien

[Guide des aides, département de la Haute-Saône](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

71 Saône-et-Loire

APPEL À PROJETS - VOLET 3

Aménagement d'aire d'accueil ou de services pour camping-cars : aménagements spécifiques pour la vidange des eaux usées grises et noires, faire le plein d'eau, déposer les déchets, acquisition et installation de tables et bancs de pique-nique, d'aires de jeux, signalisation, panneau d'information, paysagement. Les aménagements doivent inclure le paysagement et l'ombrage de l'aire de services ou d'accueil de camping-cars par la plantation d'arbres de haut-jet et d'arbustes d'essences locales et adaptées, notamment mellifères.

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités du département de la Saône-et-Loire

Montant

Taux maximal : 30 %
Plafond de dépenses éligibles : 30 000 €
Subvention maximale : 9 000 €

Contact

Direction accompagnement des territoires 03 85 39 57 69
dat@saoneetloire71.fr

Lien

[Aides aux communes - appels à projets](#)



AIDE DÉPARTEMENTALE

29 Finistère**PACTE FINISTÈRE 2030 - COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - À VOTRE SERVICE**

Soutien au développement économique local. Aides à la création d'équipements touristiques communaux ou communautaires (aires de camping-car, notamment) qui devront figurer au volet 1 ou au volet 2 du Pacte Finistère 2030.

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités du département du Finistère

Montant

Non précisé

Contact

Chantal Grannec
Finistère 360°, Agence
d'attractivité du
Département

chantal.grannec@
finistere360.com
02 98 76 64 62

Lien

[Pacte Finistère 2030](#)

AIDE RÉGIONALE

Tous les départements**TOURISME « IDENTITÉ ET TRANSITIONS » – PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES 10 DESTINATIONS TOURISTIQUES**

Cette aide se décline sous deux formes :

- Un accompagnement en ingénierie auprès du porteur de projet (public ou privé) par les équipes techniques de la Destination touristique.
- Une aide financière de la Région Bretagne.

Bénéficiaires

Collectivités et acteurs publics appartenant aux aires des 10 destinations touristiques établies par la région Bretagne

Montant

Taux d'intervention entre 50 et 80 % selon la nature du projet (investissement ou fonctionnement)
Plancher de dépense éligible : 1 000 € pour les projets en fonctionnement, 4 000 € pour les investissements

Contact

Direction du tourisme et du patrimoine
Service du tourisme

aides.tourisme@bretagne.
bzh

Lien

[Projets de développement touristique des 10 Destinations touristiques](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

28 Eure-et-Loir

FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT

Les communes peuvent prétendre à des aides du conseil départemental de l'Eure-et-Loir pour améliorer l'accueil des camping-caristes sur leur territoire ou pour rénover et/ou mettre aux normes les aires de camping-cars via le dispositif « Fonds départemental d'investissement ». Ce dispositif annuel (qui prend la forme d'appel à projets) est soumis au vote chaque année et peut faire l'objet d'adaptations.

Bénéficiaires

Communes du département de l'Eure-et-Loir

Montant

Taux d'intervention maximum en 2023 : 30 %
Dépense de travaux plafonnée à 100 000 € HT

Contact

Aurélien SILLY 02 37 23 59 70
Direction des partenariats Aurelien.SILLY@eurelien.fr
territoriaux

Lien

[Fonds départemental d'investissement \(FDI\)](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

37 Indre-et-Loire

FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ RURALE

Toutes les dépenses directement liées à l'opération sont prises en compte, notamment :

- Les études préalables lorsqu'elles conditionnent directement l'élaboration du projet et débouchent effectivement sur des travaux (à condition qu'elles soient transmises avec le projet de travaux).
- Les acquisitions foncières et immobilières.
- Les honoraires d'ingénierie.

Les dossiers doivent être déposés par voie dématérialisée avant le 31 décembre de l'année n-1.

Bénéficiaires

Communes de moins de 2 000 habitants (jusqu'à 1 999 habitants) du département de l'Indre-et-Loire

Montant

Montant des dépenses éligibles plafonné à 400 000 €
Subvention inférieure à 50 % du montant HT de l'opération

Contact

M. Gibouin 02 47 31 48 52
Pôle ingénierie et
partenariats

Lien

[Fonds départemental de solidarité rurale](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

45 Loiret

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAL (VOLET 3)

Dépenses d'investissement (achats, travaux, études liées à des projets d'investissement, etc.) sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale (EPCI et syndicats) et d'intérêt uniquement communal.

Le dépôt de la demande se fait directement en ligne en se connectant au compte demarches.adullact.org

Bénéficiaires

Ensemble des communes, groupements de communes et syndicats de canton du département du Loiret

Montant

Soutien financier maximal du Département, ajouté aux autres financements publics : 80 % du montant total de l'opération

Contact

Pithiverais : 06 07 53 10 92
Montargois : 06 07 73 32 83
Giennois : 06 70 95 38 84
Couronne orléanaise :
06 70 94 70 12
Orléans Métropole :
07 89 95 88 82

Lien

[Soutien à l'investissement d'intérêt communal \(Volet 3\)](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

08 Ardennes

CONTRAT DE TERRITOIRE

Le Département des Ardennes alloue une enveloppe pour la réalisation des projets identifiés dans le cadre du Contrat de territoire. Dans le cadre de cette enveloppe territorialisée, les projets visant à animer et valoriser le territoire et compatibles et cohérents avec les plans et schémas départementaux peuvent être soutenus.

Bénéficiaires

Communautés de communes et d'agglomération du département des Ardennes

Montant

Non précisé

Contact

Standard du conseil
départemental des
Ardennes 03 24 59 60 60

Lien

[Contrats de territoire](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

10 Aube**AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES**

Ce dispositif concerne principalement les aménagements et équipements suivants :

- Les aires de loisirs.
- Les aires de jeux et de pique-nique.
- Les aires de services pour camping-cars.
- Les haltes touristiques, de plage et de baignade.
- Les aménagements paysagers.
- La restauration de lavoirs.

Bénéficiaires

Communes de moins de 2 000 habitants et EPCI du département de l'Aube

Montant

Taux de la subvention : 15 %
Taux complémentaire : de 0 à 15 % pour les communes et 5 % pour les groupements de communes
Base subventionnable plafonnée à 40 000 € HT

Contact

Standard du conseil départemental de l'Aube 03 25 42 50 50

Lien

[Aménagements et équipements touristiques \(tout type d'aires\)](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

51 Marne**PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS**

Subvention accordée pour la création ou les aménagements complémentaires d'aire de camping-cars (sur la base d'une dépense éligible limitée à la réalisation de 6 places maximum, éclairage et barriérage inclus).

L'éligibilité du projet est conditionnée par l'implantation du Wi-Fi territorial.

Bénéficiaires

Communes ou EPCI du département de la Marne

Montant

Taux : 20 % du coût HT de la dépense éligible

Contact

Pôle partenariat collectivités 03 26 69 81 42
pole.partenariat@marne.fr

Lien

[Partenariat avec les collectivités](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

52 Haute-Marne**AIDE À L'HÔTELLERIE DE PLEIN AIR, AUX VILLAGES DE VACANCES, AUX RÉSIDENCES DE TOURISME ET AUX HÉBERGEMENTS INSOLITES**

Accompagnement pour la viabilisation de terrains destinés à accueillir un camping-caravaning ou une aire de camping-cars, et pour la mise en place d'équipements structurants en annexe ou à proximité de structures d'hébergement touristique existantes ou en phase d'être créées.

Bénéficiaires

Communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre du département de la Haute-Marne

Montant

Taux : 30 % maximum des dépenses éligibles HT
Différents planchers et plafonds de dépenses en fonction du type de travaux engagés

Contact

Service économie -
tourisme - habitat
03 25 32 86 02

ServiceDDAT-
EconomieTourismeHabitat@
haute-marne.fr

Lien

[Aide à l'hôtellerie de plein air](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

57 Moselle**AMBITION MOSELLE**

Plan global d'aide ayant pour objectifs, entre autres, de favoriser la création d'emplois, de développer une offre touristique qualifiée et attractive ainsi que l'hébergement touristique. Si un projet de ce type fait partie des 3 (ou 2) dossiers prioritaires de la commune, celle-ci peut déposer un dossier AMBITION Moselle et l'éligibilité du dossier est examiné à ce moment.

Bénéficiaires

Communes du département de la Moselle

Montant

Non précisé

Contact

Matthieu STEINER
Chargé de mission
Ambition Moselle

03 87 34 75 04
matthieu.steiner@moselle.fr

Lien

[Ambition Moselle](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

67/68 Bas-Rhin & Haut-Rhin**INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX DÉDIÉS AU TOURISME DE PROXIMITÉ**

Le projet doit permettre de créer une offre ou un service touristique ou de loisirs ou d'améliorer une offre ou un service existant. Le service doit répondre aux attentes actuelles des touristes et notamment à un besoin de nature, de découverte de l'environnement, et/ou de découverte des savoir-faire locaux, et/ou d'itinérance.

Dossier est à envoyer avant le 31 décembre 2023 à minuit

Bénéficiaires

Communes et EPCI des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Montant

Taux : 60 % maximum des dépenses éligibles
Subvention plafonnée à 100 000 €
Dépenses prévisionnelles éligibles égales ou supérieures à 5 000 €

Contact

ami.tourisme@alsace.eu

Lien

[Investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

27 Eure**AIRES D'ACCUEIL DE CAMPING-CARS**

Objectif du dispositif :

- Offrir aux touristes itinérants des lieux de stationnement agréables, sécurisés et équipés.
- Créer des aires d'accueil de camping-cars permettant de proposer les services appropriés au renouvellement de l'autonomie des véhicules.
- Prendre en compte les caractéristiques et motivations des campings-caristes, tout en respectant l'environnement, la tranquillité des riverains et l'esthétique du paysage.

Bénéficiaires

Communes et EPCI de l'Eure à proximité d'axes de circulation, d'un site touristique ou d'un centre-ville

Montant

3 000 € par emplacement dans la limite de 10 emplacements et de 60 % des dépenses éligibles
Plancher de dépense : 6 000 €
Plafond de dépense : 30 000 €

Contact

Direction de l'aménagement du territoire 02 32 31 50 32
02 32 31 93 98
commerce-tourisme@eure.fr

Lien

[Aires d'accueil de camping-cars](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

50 Manche

HÔTELLERIE DE PLEIN AIR PUBLIQUE

Création d'aires dédiées à l'accueil des camping-cars. Seules seront éligibles les prestations réalisées par des artisans ou entreprises. Sont exclus des dépenses éligibles :

- Les travaux de voirie et d'assainissement.
- Les acquisitions de terrains.
- Les frais de publicité liés à l'appel d'offre.

Bénéficiaires

Collectivités ou établissements publics du département de la Manche

Montant

Plancher minimum de 5 000 € HT de dépenses éligibles
Participation du conseil départemental sur la base des dépenses éligibles HT avec application d'un taux fixe de 10 % à 40 %

Contact

Standard du conseil départemental de la Manche 02 33 05 55 50

Lien

[Hôtellerie de plein air publique](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

76 Seine-Maritime

AMÉNAGEMENTS, ÉQUIPEMENTS ET HÉBERGEMENTS À VOCATION TOURISTIQUE

Hébergements à vocation touristique (création, amélioration, extension, réhabilitation, dont travaux d'amélioration de la performance énergétique). Végétalisation des sites et des hébergements à vocation touristique existants (bâti et bords immédiats). Plantations d'essences locales, semis, mise en place de paillage, désimperméabilisation des sols.

Bénéficiaires

Communes, groupements de communes et offices de tourisme tous statuts du département de la Seine-Maritime

Montant

Taux de base : 30 % à 40 % selon le type de travaux
Plancher de dépenses : 3 500 € HT
Plafond de dépenses : 500 000 € HT

Contact

Direction de la cohésion des territoires 02 35 03 53 99
Service Tourisme et Territoires tourisme76@seinemaritime.fr

Lien

[Aménagements, Équipements et Hébergements à vocation touristique](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

16 Charente

SOUTIEN À L'INITIATIVE LOCALE ET ENVIRONNEMENTALE

Entretien du patrimoine communal. Travaux de gros-œuvre, tous types de grosses réparations, mises aux normes immobilières du patrimoine communal, y compris les frais d'études et de maîtrise d'œuvre. Les projets d'aménagement d'aires d'accueil et de services de camping-cars et de vans aménagés sont éligibles à cette aide départementale.

Bénéficiaires

Communes du département de la Charente de moins de 9 000 habitants

Montant

Taux : 20 % de la dépense éligible
Plancher de dépense : 3 000 €
Plafond de dépense : 70 000 €

Contact

Secteur cohésion territoriale 05 16 09 74 12

Lien

[Soutien à l'initiative locale et environnementale](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

19 Corrèze

DISPOSITIF CONTRACTUEL 3 ANNÉES

Contrats bilatéraux entre chaque commune et le Département, en fonction des priorités des communes et du Département. Le tourisme, et par conséquent les projets d'aménagement d'aires de services et d'accueil de camping-cars, peuvent en faire partie.

Bénéficiaires

Communes et EPCI du département de la Corrèze

Montant

Participation minimale de la collectivité territoriale en charge de la maîtrise d'ouvrage de 20 % du montant total des financements. Taux variable selon la nature du projet

Contact

Amandine MESLAND 05 55 93 78 39
Direction Développement et amesland@correze.fr
Promotion des Territoires

Lien

[Dispositif contractuel 3 années](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

24 Dordogne

CONTRATS DE PROJETS TERRITORIAUX

Aides à l'investissement et au fonctionnement pour l'appui à l'ingénierie (SCOT et animations des Pays). Accompagnement des dépenses d'investissement (travaux, acquisitions foncières, études) mises en œuvre à l'échelle du territoire intercommunal considéré. Les projets d'aires d'accueil et de services de camping-cars sont éligibles à ces aides.

Bénéficiaires

Collectivités locales, EPCI, syndicats intercommunaux

Montant

Plancher de dépense : 70 000 € HT pour les communautés de communes ; 150 000 € HT pour les communautés d'agglomérations
Taux : 25 % maximum par projet

Contact

Valérie Chamouton 05 53 02 48 12
v.chamouton@dordogne.fr

Lien

[Contrats de projets territoriaux](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

33 Gironde

AMÉNAGEMENT D'AIRES DE SERVICES POUR CAMPING-CARS

Tous les travaux de VRD, des réseaux d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées, création d'espaces verts et divers, alimentation en eau potable, installation de bornes et système d'accès, signalisation. Projet devant s'inscrire dans une stratégie touristique territoriale identifiée par le Département.

Bénéficiaires

EPCI à fiscalité propre (hors Métropole), office de tourisme intercommunal, syndicats mixtes, communes de moins de 10 000 habitants du département de la Gironde

Montant

Non précisé

Contact

Point d'entrée unique des aides aux communes et structures intercommunales 05 56 99 66 45

Lien

[Aménagement d'aires de services pour camping-cars](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

64 Pyrénées-Atlantiques

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Travaux relatifs à l'amélioration qualitative et/ou quantitative de l'hébergement.

Le projet doit être cohérent avec le schéma départemental du tourisme et le schéma directeur de l'hébergement touristique.

Un projet aidé tous les 3 ans (cumulable avec un autre projet aidé de bâtiment).

Les projets d'aires de camping-cars sont éligibles à cette aide.

Bénéficiaires

Communes du département des Pyrénées-Atlantiques
Les communes rurales sont prioritaires

Montant

Plancher de l'opération subventionnable (étude + travaux) : 5 000 € HT
Plafond : 50 000 € HT

Contact

Agence Départementale du Tourisme 64 05 59 30 01 30
ingenierie@tourisme64.com

Lien

[Règlement de soutien financier aux communes](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

79 Deux-Sèvres

CONTRAT AMBITION DEUX-SÈVRES TOURISME ET LOISIRS NAUTIQUES

Aménagements de valorisation, modernisation ou d'innovation liées au tourisme et loisirs nautiques. Ce contrat permet également la création ou l'aménagement d'aires naturelles de stationnement des vans aménagés et des camping-cars.

Bénéficiaires

Communes, EPCI, établissements publics du département des Deux-Sèvres

Montant

Taux : 50 % maximum de la dépense subventionnable HT
Plafond de dépenses : 50 000 €

Contact

Mission Tourisme 05 49 778 779

Lien

[CADS - Tourisme et loisirs nautiques](#)

AIDE RÉGIONALE

Tous les départements

HÔTELLERIE DE PLEIN AIR INDÉPENDANTE

Travaux d'investissement intérieurs et extérieurs, de confort (aménagement des emplacements, rénovation de la réception, des sanitaires, des zones de loisirs, aires de campings cars...) ainsi que les frais d'étude et d'honoraires. Investissements qualitatifs concourant à la gestion environnementale du site (plan de gestion paysagère, modernisation des sanitaires dans le cadre d'une démarche HQE, aires de camping-cars).

Bénéficiaires

Collectivités territoriales et établissements publics de la région Nouvelle-Aquitaine

Montant

Hors métropole et littoral : 25 % maximum (dépenses éligibles plafonnées à 400 000 € HT) ; métropole et littoral : 25% maximum (dépenses éligibles plafonné à 300 000 € HT. Plancher de dépenses : 40 000 € HT

Contact

tourisme@nouvelle-aquitaine.fr (24/33/40/47/64) tourisme-poitiers@nouvelle-aquitaine.fr (16/17/79/86)
tourisme-limoges@nouvelle-aquitaine.fr (19/23/87)

Lien

[Hôtellerie de plein air indépendante](#)



AIDE DÉPARTEMENTALE

11 Aude**SUBVENTION AUX COMMUNES**

Le Département n'accorde pas d'aide ciblée mais possibilité de prise en charge d'une partie des dépenses liées à la création de l'aire d'accueil ou de services de camping-cars.

Bénéficiaires

Communes et EPCI du département de l'Aude

Montant

Non précisé

Contact

Pôle Aménagement durable
Direction de l'appui aux
collectivités territoriales

aides.communes@aude.fr
04 68 11 64 82

Lien

[Subvention aux communes](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

12 Aveyron**AIRES D'ACCUEIL TOURISTIQUES**

Exemple d'opérations éligibles : travaux de création et d'aménagement d'aires d'accueil et de services.

Bénéficiaires

Communes et EPCI du département de l'Aveyron

Montant

Taux maximum : 30 % du montant des travaux éligibles
Aide plafonnée à 24 000 € HT

Contact

Dominique Garcia-Roland
05 65 75 82 12
dominique.garcia-roland@aveyron.fr

Lien

[Aires d'accueil touristiques](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

30 Gard**PETITS AMÉNAGEMENTS À VOCATION TOURISTIQUE**

Création, rénovation ou évolution des aires de services et/ou de repos des camping-cars :

- Favoriser l'itinérance et la répartition des flux touristiques dans le département en complétant le maillage existant.
- Optimiser la présence des camping-cars et leurs retombées économiques.

Bénéficiaires

Communes et EPCI du département du Gard

Montant

Non précisé

Contact

Direction attractivité du territoire
Service du tourisme et de l'attractivité du territoire
04 66 05 42 23
tourisme@gard.fr

Lien

[Guide de toutes les aides et services](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

32 Gers**INGÉNIERIE DES TERRITOIRES**

Accompagnement par des spécialistes appartenant à l'administration départementale pour apporter des conseils techniques, administratifs et juridiques dans les domaines suivants : aménagement et bâtiments, voirie, assainissement. Projets d'aménagements communaux liés aux aires de camping-cars éligibles, au titre de la thématique culture, tourisme, sport.

Bénéficiaires

Collectivités territoriales du Gers

Montant

Non précisé

Contact

Aurore Bousquet
Direction Mission Ingénierie des Territoires
05 62 67 31 56
abousquet@gers.fr

Lien

[Ingénierie des territoires](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

34 Hérault**SUBVENTION AUX COMMUNES**

Projets de création, de rénovation ou de mise aux normes d'aires de stationnement ou de services des camping-cars éligibles, sous certaines conditions. Les communes doivent faire une demande via le guichet unique d'instruction des demandes d'aides financières (GUIDAF), voir lien ci-dessous.

Bénéficiaires

Communes et EPCI du département de l'Hérault

Montant

Non précisé

Contact

Service d'aides aux communes 04 67 67 69 09

Lien

[Guichet unique d'instruction des demandes d'aides financières](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

46 Lot**FONDS D'AIDE POUR LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES - ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES**

Financement des travaux d'aménagement qualitatif d'aires de camping-cars. Sont éligibles les dépenses d'acquisitions foncières et immobilières préalables au projet, les dépenses de création, extension, modernisation, d'étude et de maîtrise d'œuvre.

Bénéficiaires

Communes et groupements de collectivités du département du Lot

Montant

Taux : entre 7,5 et 20 % en fonction du montant des dépenses éligibles
Plancher de dépenses éligibles : entre 20 000 et 100 000 €

Contact

Service Développement local et Aides aux collectivités 05 65 53 41 32

Lien

[Liste des aides du conseil départemental du Lot](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

48 Lozère

CONTRATS TERRITORIAUX 2022-2025

Le Département accompagne financièrement les collectivités au travers des contrats territoriaux 2022-2025. Ces derniers intègrent de nombreux dispositifs et notamment l'aménagement d'aires d'accueil et aires de services pour les camping-cars.

Bénéficiaires

Communes, communautés de communes et EPCI du département de la Lozère

Montant

Taux : 30 %
Subvention plafonnée entre 3 000 et 10 000 € selon le type de projet (accueil, services ou accueil et services)

Contact

Point d'entrée collectivités 04 66 49 95 07
collectivites@lozere.fr

Lien

[Le Département, premier partenaire des collectivités](#)



AIDE DÉPARTEMENTALE

72 Sarthe

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE EN SARTHE

Aires d'accueil et de services de camping-cars (situées hors des campings municipaux) : installation de bornes de services, travaux pour permettre les vidanges des eaux noires et eaux grises, points déchets, aménagement paysager, etc.

Bénéficiaires

Communes et communautés de communes du département de la Sarthe

Montant

Plafond de dépenses éligibles : 30 000 € < 10 emplacements ; 100 000 € au-delà de 10 emplacements
Subvention minimale : 1 500 €

Contact

Direction générale adjointe des infrastructures et du développement territorial 02 43 54 71 07
contactculture@sarthe.fr

Lien

[Accompagner le développement de l'offre touristique en Sarthe](#)

AIDE RÉGIONALE

Tous les départements

PAYS DE LA LOIRE AGIR TOURISME

Accompagnement global des investissements responsables pour le tourisme. Sont visés des projets de création, d'extension, de modernisation ou de toute autre innovation, portés par les acteurs du tourisme et présentant un engagement dans une démarche concrète de transition écologique. Seuls les investissements liés à l'aménagement d'aires de camping-cars au sein de campings municipaux ou intercommunaux sont éligibles.

Bénéficiaires

Collectivités, institutions et GIP de la région Pays de la Loire

Montant

Plancher de dépenses éligibles : 30 000 €
Prêts ou subventions en fonction du type de projet

Contact

Direction de l'entreprise et de l'innovation 02 28 20 51 38
Stéphanie Fillaudeau tourisme@paysdelaloire.fr

Lien

[Pays de la Loire AGIR Tourisme](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

04 Alpes-de-Haute-Provence

FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX COMMUNES

Les projets d'aménagement, d'adduction d'eau, de récupération des eaux grises et noires sur des aires de camping-cars sont éligibles.

Bénéficiaires

Communes ou structure intercommunale pour le compte de la commune, avec son accord, situées dans le département des Alpes-de-Haute-Provence

Montant

Taux : entre 25 % et 70 % en fonction du nombre d'habitants de la commune ou de l'intercommunalité

Contact

M. Fraysse 04 92 30 08 05

Lien

[Fonds Départemental d'Aide aux Communes](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

05 Hautes-Alpes

POLITIQUE D'AIDE AUX COMMUNES ET EPCI

Le Département soutient les opérations qui relèvent de différents domaines, parmi lesquels l'attractivité territoriale (équipements touristiques). Les projets d'aires d'accueil et de services pour les camping-cars et les vans aménagés relèvent de cette politique d'aide.

Bénéficiaires

Communes et EPCI (communautés de communes, communautés d'agglomération, syndicats mixtes, autres syndicats) du département des Hautes-Alpes

Montant

Taux maximum : 30 % de la dépense éligible

Contact

Service Aménagement territorial 04 86 15 36 06

Lien

[Politique d'aide aux communes et EPCI](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE

06 Alpes-Maritimes

AIDE DÉPARTEMENTALE TOURISTIQUE

Les projets d'aménagement, de rénovation d'aires d'accueil et de services pour les camping-cars, ainsi que l'installation de bornes industrielles, sont éligibles à cette aide. Attention, zone éligible limitée : seuls les communes et EPCI de la zone montagne telle que définie par le règlement d'aide aux collectivités peuvent prétendre à cette aide.

Bénéficiaires

Communes et EPCI de la zone montagne du département des Alpes-Maritimes

Montant

Plafond de dépenses éligibles : 150 000 €
Taux maximum : 30 %
Subvention maximale : 60 000 €

Contact

Dépôt du dossier de subvention via la plateforme [Mesdemarches06](#)

Lien

[Aide départementale touristique](#)

Bassin hydrographique

ASSURER LE BON ACHEMINEMENT DES EAUX USÉES COLLECTÉES JUSQU'À LA STATION D'ÉPURATION

Aide de l'agence de l'eau. Les travaux permettant la collecte des eaux usées des camping-cars sont éligibles à cette aide.

Bénéficiaires

Communes du bassin hydrographique de l'Adour et la Garonne - [liste consultable en ligne](#)

Montant

Taux : entre 10 % et 50 %
Aide ponctuelle, date limite de dépôt de la demande : 31 décembre 2024

Contact

Agence de l'eau Adour-Garonne 05 61 36 37 38

Lien

[Aides de l'agence de l'eau Adour-Garonne](#)

AIDES DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Recherche de subventions

Votre conseil départemental ou régional n'accorde pas d'aide ciblée pour financer le projet de création ou de rénovation d'aires de camping-cars. Toutefois, des aides généralistes peuvent permettre d'aider les communes et EPCI pour ce type de travaux. Rapprochez-vous de votre conseil départemental ou régional afin de connaître les aides auxquelles votre territoire peut avoir recours.

Par ailleurs, vous pouvez rechercher vous-même une aide en procédant ainsi :

- Consultez le site <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>. Attention : il est préférable de contacter le porteur d'aide pour vérifier que cette aide ou subvention est toujours d'actualité.
- Consultez le site de votre conseil départemental ou régional. Vous y trouverez, dans la plupart des cas, des pages dédiées aux aides accordées aux collectivités.
- Tapez dans votre moteur de recherche « aide collectivités + *le nom de votre département ou de votre région* ».
- Contactez par téléphone votre conseil départemental ou régional et demandez le service ou la direction en charge de l'aide aux territoires/collectivités. Chaque institution ayant un organigramme différent, il est impossible de vous donner ici l'intitulé exact du service ou de la direction, car il change d'un département ou d'une région à l'autre.

Contactez les experts du CLC

01 43 37 86 61 • contact@univdl.fr

www.univdl.com/le-comite-de-liaison-du-camping-car/